

Dossier réalisé par  
Corinne Sabouraud  
(textes)  
et Nicolas Parent  
(photos)

# Le dossier

## Des médecins au chevet de toutes les violences

DANS L'UNITÉ MÉDICO JUDICIAIRE DE PERPICNAN

Mis en lumière par les séries policières, les médecins légistes, contrairement à la fiction, ne font pas que parler les morts. À l'abri de la ruée des Urgences, mais étroitement liée à ce Pôle de médecine aiguë, l'Unité médico-judiciaire de l'hôpital de Perpignan travaille à l'accueil pluriel « des vivants ». Enfants et adultes molestés, accidentés, violés, gardés à vue, détenus blessés, mineurs non accompagnés... Sur réquisition de justice, tous se succèdent dans ce service où les morts constituent 5 % de l'activité.

Prostrée sur une chaise de la salle d'attente de l'Unité médico-judiciaire (UMJ) du centre hospitalier de Perpignan, une jeune femme chiffonne nerveusement un mouchoir en papier. Le regard éteint, elle semble ne pas même entendre le va-et-vient des blouses blanches qui s'affairent autour d'elle. Convoquée le jeudi 30 mars dernier sur réquisition du procureur de la République pour venir consulter un médecin légiste, la victime s'est enfermée dans un mutisme apeuré. Femme battue, comme on aurait dit dans les années quatre-vingt, elle est aussi une femme perdue, désemparée mais qui ne ressortira pas démunie de sa visite.

« L'UMJ est une clé du dispositif pénal du département. C'est un service proche du parquet, un acteur de justice confronté à toutes formes de violences et d'agressions, qui développe de plus en plus une mission sociale », présente Jacqueline Prat, directrice-adjointe du centre hospitalier de Perpignan, en ouvrant les portes verrouillées de l'institut. En charge des affaires juridiques et de la relation avec les usagers, la dirigeante a baptisé cette unité « le coin sombre de l'établissement ».

Situés au rez-de-chaussée, juste derrière les Urgences dont le Pôle dirigé par le docteur Laurent Ortega intègre l'UMJ, les locaux côtoient ceux du service mortuaire. Leur emplacement sur site n'est pas anodin. Il facilite l'accès en interne, les entrées et sorties externes se faisant via un circuit sécurisé, ouvert aux seuls fourgons de police, de gendarmerie ou d'escorte pénitentiaire. Fermé au public. À l'exception de victimes convoquées.

Dans ces bureaux chaque année, le docteur Cécile Le Berre, cheffe du service et son confrère Bruno Mercier en reçoivent en moyenne 2 600. Soit autant d'actes et examens dont 95 % concernent ce qu'ils appellent « l'activité du vivant ».

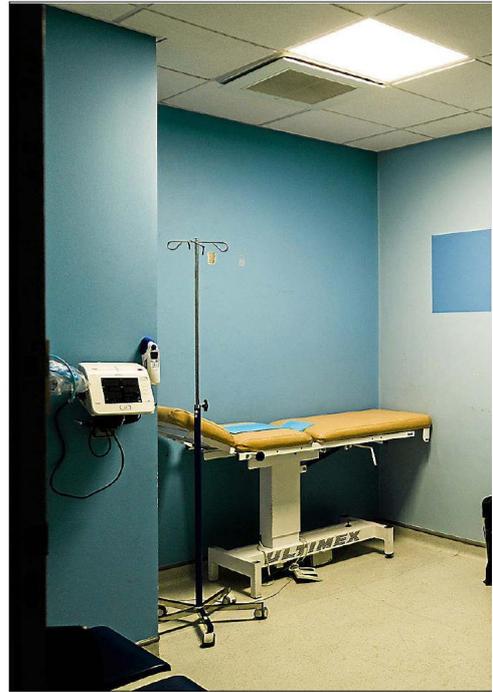
Ici, du nourrisson présumé violé à la personne âgée supposée molestée, enfants, adolescents, adultes violentés de tous âges et de tous milieux sociaux sont adressés à ces praticiens experts par réquisition d'un magistrat ou d'un officier de police judiciaire. « Entre les agressions sexuelles – aviron un millier par an –, et les vio-

lences intrafamiliales, les blessures conjugales prennent toujours plus d'ampleur, en gravité comme en quantité. En dix ans, elles sont à la hausse de 200 % », frissonne le Dr Cécile Le Berre. L'effrayante augmentation est en adéquation avec les crises de la socialité, « mais c'est aussi le résultat des campagnes de prévention et d'alerte menées par les tribunaux », croit Jacqueline Prat. En 2023, elles ont toutefois déjà re-

présenté 270 consultations. Des femmes en majorité pour 7 % d'hommes victimes.

Ouvert depuis sa création en 2011 sept jours sur sept en H24, 365 jours par an, l'UMJ a néanmoins d'autres missions à remplir. Parmi elles, une reste minime mais nécessite du temps, c'est l'estimation d'âge osseux pour les mineurs non accompagnés. 38 cas ont été examinés en 2022. Or, pour chaque jeune migrant, l'exploration a requis un panoramique dentaire, une radio de la mandibule et du maxillaire, une des mains et des poignets, complétés au besoin par un scanner de la clavicule. « Le

« Les violences conjugales à la hausse de 200 % »



L'Unité médico-judiciaire, une zone interdite aux violences.

PHOTOS NICOLAS PARENT

tout pour obtenir une fourchette d'âge imprécise », regrette Cécile Le Berre préférant se consacrer à d'autres fonctions. Levées de corps (8 % des actes, soit plus de deux cents constatations), prélèvements sanguins, urinaires, toxicologiques, à visée génétique... Sans oublier la forte proportion de viols et agressions sexuelles. « On a plus de mineurs – 135 jusqu'à aujourd'hui – que de majeurs », s'inquiète la responsable, notant une intensification à tous les âges avec des pointes chez les nourrissons et chez les 16/18 ans. D'ailleurs, cette première semaine d'avril, elle est convoquée par la cour d'assises de Perpignan pour livrer son expertise dans le cadre d'un dossier de viol. « L'important



pour moi c'est de faire un rapport qui éclairera aux mieux les juges et jurés. En toute objectivité », s'apprête la spécialiste.

## « Convoqué pour voir un médecin légiste après avoir été agressé par une collègue de travail »

Agressé, insulté, injurié à la pause déjeuner par une collègue de travail, John (prénom d'emprunt), âgé de 31 ans, se présente abattu à l'Unité Médico-Judiciaire de Perpignan. Pas du genre à « frapper une femme », il a préféré déposer plainte mais ne se remet pas du choc. La police l'a adressé à la médecine légale pour évaluer son traumatisme et les jours d'ITT à éventuellement lui prescrire.

L'allure est sportive. La carrure tankée. Or, derrière ses grandes lunettes noires, les yeux de John trahissent un désarroi. Depuis le 28 mars dernier, le jeune



Ce jeudi, une victime désemparée entre en consultation à l'Unité Médico-Judiciaire. C'est un trentenaire agressé au travail.

homme de 31 ans a perdu son aisance naturelle, son tempérament avenant, téméraire. « J'ai des tremblements, je ne mange plus, je ne dors pas la nuit, j'ai les nerfs à vif », témoigne la victime en arrivant à l'Unité Médico-Judiciaire où l'attend le docteur Bruno Mercier, médecin légiste. Le mardi 28 février 2023, le salarié dit avoir été agressé à la

pause déjeuner par une de ses collègues, une employée d'une cinquantaine d'années, au sein même de leur entreprise implantée dans la couronne de Perpignan. Pour une peccadille, un banal contentieux qui méritait juste une explication dans le calme, « la situation a dégénéré. Le ton est monté, elle a perdu son sang-froid, elle ne m'a pas

porté un coup brutal mais elle a m'a bousculé, m'a attrapé par le cou, m'a griffé à la tête et elle m'a ouvert la levre », raconte le trentenaire.

Il passe sur la volée d'insultes et d'injures qui a accompagné l'agression survenue devant plusieurs témoins qui s'interposent rapidement. Pour autant, John n'en reste pas là. Sans directe-

ment riposter « je ne frapperai jamais une femme », assure-t-il, il part informer son responsable et se rend chez son médecin traitant qui lui prescrit une ITT (incapacité totale de travail) de huit jours. Sur ce, direction le commissariat pour déposer une plainte contre sa collègue.

À l'issue de la déposition, « le policier m'a orienté vers l'UMJ afin de faire constater mon état. Parce que non seulement je suis victime mais ce qui me fait encore plus mal c'est la trahison de mes collègues pour lesquels j'avais de l'affection, on format comme une petite famille, et aussi que la direction de la société met tous les torts sur moi. Je suis le plus ancien de l'entreprise, j'ai été agressé et ma boîte veut me licencier. C'est le monde à l'envers », dénonce le plaignant. Qui refuse de retourner travailler. « Du moment où on pose la main sur quelqu'un, c'est inadmissible d'imaginer la revoir. Je veux prouver ma bonne foi », espère ainsi le commercial. Visiblement traumatisé.





## « En expertisant les victimes, nous aidons la justice à la manifestation de la vérité »

*Chef de l'Unité médico judiciaire du centre hospitalier de Perpignan, rattachée au Pôle Urgences, le docteur Cécile Le Berre a choisi la médecine légale pour porter secours aux victimes d'agressions en tous genres. Épaulée par un confrère et une équipe d'infirmières, de psychologues et de secrétaires, le médecin légiste se pose au chevet des vivants, plus rarement appelée à se pencher sur des personnes décédées de mort naturelle ou violente.*

**Docteur Cécile Le Berre pourquoi avoir choisi la médecine légale ?**  
J'ai travaillé hors département dans un service d'Urgences où j'ai vu énormément de victimes de violences en tous genres. J'ai complété mon activité par une formation spécifique en médecine légale et en 2019, je suis arrivée à Perpignan à la tête de cette Unité médico judiciaire.

**Un service où vous accueillez des victimes de violences de quels types ?**  
Des personnes agressées sur la voie publique, des violences conjugales, sexuelles,

des maltraitances sur enfant ou sur personne âgée, des gens victimes de harcèlement moral, des accidentés de la voie publique... On bénéficie même d'un protocole en cas de flux massifs de victimes d'attentat terroriste.

**Que comporte ce dispositif attentat ?**  
Nous avons été sollicités avec l'Institut médico légal de Montpellier, le procureur de la République de Perpignan et celui de Carcassonne pour identifier la capacité en ressources humaines, en compétences médico-légales et en organisation de terrain à mettre en œuvre en situation d'infractions terroristes. Le protocole est signé, le dispositif est posé, on est prêt à l'IMJ à recevoir un flux massif de victimes. Mais je touche du bois...

**Plus classiquement, comment appréhendez-vous les victimes ?**  
Il est important de savoir que nous ne recevons pas de public. Les victimes doivent nous être envoyées par un magistrat ou un officier de police judiciaire car on travaille uniquement sur réquisition.

**Quel est votre rôle dans l'enquête ?**  
Quand on voit les victimes, on n'est pas dans le résultat de l'enquête, on est dans l'expertise. On agit dans le cadre d'une plainte, d'investigations ou d'avis intra-hospitaliers. Nous analysons les personnes, les situations mais nous ne posons pas de diagnostic sur l'enquête. Nous aidons à la manifestation de la vérité.

**Comment se déroule une visite ?**  
On a un entretien en binôme. La première partie est réalisée par l'infirmière dans le but de mieux connaître la victime, le contexte, sa situation. La deuxième étape, c'est celle du médecin légiste qui s'intéresse à l'agression et à ses circonstances. On détermine les mécanismes traumatiques, la façon dont les blessures auraient pu se faire, et on vérifie des violences potentiellement antérieures. Ensuite, on procède à l'examen clinique et on laisse en fin de parcours la victime avec l'infirmière pour faire le point sur la nécessité d'une aide psychologique ou d'une orientation vers des associations ou d'autres services de l'hôpital. On fait aussi

souvent appel à une assistance sociale, car on tient fortement à cet aspect social. Pour les agressions sexuelles, sinon, on travaille en partenariat avec le Service des Maladies Infectieuses et Tropicales, afin que les victimes soient notamment dépistées.

**Au-delà de la constatation des blessures, c'est une prise en charge globale que vous réalisez ?**  
On essaie. On ne peut pas laisser repartir quelqu'un sans filet. Beaucoup doivent être soutenus dans des démarches administratives alors que 40 % des victimes ont un réel besoin de parler à la psychologue installée dans le bureau d'à côté. Elle trouve toujours un créneau pour recevoir la personne dans la foulée de l'examen, et propose un suivi extérieur.

**Quelle est la différence entre une unité médico judiciaire et un institut médico légal ?**  
Les deux services de médecine légale répondent aux besoins de la justice pénale mais seuls les instituts pratiquent des autopsies. Nous, nous gérons plutôt les vivants, victimes comme mis en cause que nous consultons pour vérifier la compatibilité de leur état avec une garde à vue. Nous sommes d'ailleurs équipés d'une salle de garde à vue et de deux chambres carcérales sécurisées.

**Vous vous occupez également des personnes décédées, des levées de corps ?**  
Oui, c'est notre activité thanatologique. Quand un mort est découvert, on se déplace sur le lieu du décès avec les policiers ou les gendarmes, un Officier de Police Judiciaire et des techniciens d'investigations criminelles ou de l'identité judiciaire. On procède à l'examen complet du corps, on le déshabille à la recherche des lésions traumatiques et de tout autre élément susceptible de nous fournir un ordre d'idée sur le délai post mortem. On étudie également l'environnement en lien avec la victime, souvent très informatif, et sa position. Pour conclure, on juge si une autopsie complémentaire est indispensable et on la propose au magistrat qui seul décide de l'ordonner ou pas.

### NOUVEAU

## Faire constater des coups sans dépôt de plainte

Étroitement lié aux violences faites aux femmes, un nouveau dispositif d'aide et d'accueil verra le jour à l'UMJ d'ici la fin 2023. Parce qu'une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint, la création d'une Unité d'accueil et d'aide aux victimes (UJAV) est en gestation à l'hôpital de Perpignan. Au cœur du dispositif, l'Unité médico judiciaire qui sera chargée d'une nouvelle mission. Prendre en charge les victimes de toutes violences confondues, considérées comme non vulnérables dans le sens où elles ne sont pas en situation de danger immédiat, ni d'emprise. « Cette formule va permettre aux victimes qui souhaitent se donner du temps de mener une démarche préventive de recueil conservatoire des preuves de violences. Au cas où », décrit le docteur Cécile Le Berre. En d'autres termes, celles et ceux qui n'ont pas porté plainte sur le moment mais s'en réservent le droit en cas de récurrence, et ont été examinés par un médecin légiste, verront leur certificat acté et intégré à leur dossier médical. « Pour nous, cela implique la conservation des scellés, notamment des prélèvements génétiques dans les agressions sexuelles à archiver et garder sur une durée de trois ans », explique la cheffe de service. Mais ce n'est pas tout. À l'attention des victimes, un numéro unique local sera mis en place au sein de l'UMJ qui orientera si besoin vers d'autres services hospitaliers.



Le docteur Cécile Le Berre, chef de service de l'Unité médico judiciaire.

## « On aide les vivants à faire le deuil des violences », analyse le Dr Mercier

*Après 30 ans d'une carrière de médecin sapeur-pompier menée au cœur du Service d'incendie et de secours des Pyrénées-Orientales (Sdis), le docteur Bruno Mercier, diplômé de médecine légale, a rejoint ce service où il intervenait déjà une fois par semaine, à cause d'un manque récurrent de praticiens spécialisés.*

Bruno Mercier a toujours connu le déficit des médecins légistes. Une carence qui ne date pas d'hier. Durant sa carrière de praticien au sein des sapeurs-pompiers du département, il n'a cessé de donner un coup de main à la médecine légale. « J'ai commencé à l'époque où des autopsies se pratiquaient encore à Perpignan et non plus systématiquement à l'Institut médico légal du CHU Lapeyronie de Montpellier comme c'est le cas depuis les années 2010 », se souvient l'expert. Diplômé de médecine générale, légale et d'urgence, le docteur Mercier consacrait alors un jour par semaine à cette spécialité. « Quand j'ai pris ma retraite des sapeurs-pompiers, vu qu'il y avait toujours un gros manque de légistes, j'ai augmenté mon temps de présence jusqu'à devenir le chef de service de cette Unité médico judiciaire », poursuit-il. Il le restera jusqu'en 2019 où il prend sa deuxième

retraite. Pas pour longtemps. Des quatre légistes à temps plein lors de son départ, deux quittent le service, laissant la cheffe Cécile Le Berre seule avec une équipe par contre au complet d'infirmières, de psychologues et de secrétaires.

### Une carrière chez les sapeurs-pompiers, une vocation de médecine légale

Bruno Mercier décide ainsi de reprendre une nouvelle fois du service. « Je suis revenu pour épauler la patronne. Et je peux vous dire qu'on n'est pas trop de deux pour gérer toute l'activité », pointe-t-il, convaincu qu'il faudrait encore trois blouses blanches à l'ouvrage. Un recrutement est d'ailleurs lancé et une interne devrait en principe rejoindre les effectifs courant avril. Tandis que d'autres devraient suivre.

« Notre spécialité peut sembler peu attractive quand on ne la connaît pas. On



Le docteur Bruno Mercier à l'écoute d'une victime qu'il entend avant tout examen clinique.

s'imaginer qu'elle est liée en majorité à la mort, c'est faux. On s'en occupe parce qu'il faut bien que quelqu'un s'en charge », confie le docteur Mercier dont le fond de travail est tout autre. « On œuvre sur le premier stade du deuil que font les gens victimes de violences. On participe à la reconnaissance de ce qu'ils

ont subi et à partir de là, on met en place des accompagnements psychologiques, sociaux ou médicaux, afin de les soutenir dans leur reconstruction après une agression. Voilà pourquoi on choisit de faire de la médecine légale », résume le praticien. Balayant d'un revers de manche l'aspect jugé morbide de la discipline.